

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 11 Avril 2023 sous la présidence de Mme le Maire. 14 adjoints et conseillers étaient présents. I. Dubois et F. Bourdon ont donné procuration. Mme Carton arrive au moment de l'examen et vote du compte administratif. B. Ternynck absent.

Mise en place du Pass Avenir Citoyen : Mme le Maire propose la mise en place d'une aide de 200 euros, octroyée aux jeunes de 16 à 20 ans. Cette aide est destinée à l'achat d'équipements (y compris ordinateurs et accessoires), nécessaires à la poursuite des études ou encore pour l'obtention du permis de conduire. Cette aide sera versée en contrepartie de 20 heures de bénévolat sur la commune (bénévolat dans les différentes manifestations, aide aux plantations, à la bibliothèque) ou sur présentation d'une proposition d'action que le jeune pourrait mettre en place. Une commission étudiera les dossiers qui seront présentés.

Cette année, 5 dossiers seront retenus et la somme de 1000 euros sera mise au budget.

Mise en place d'une aide à l'achat d'un composteur : Madame le Maire propose une aide à l'achat d'un composteur afin de soutenir une dynamique individuelle en matière de réduction des déchets. Cette aide correspondant à la moitié du prix d'achat, avec un maximum de 20 € par foyer, sera octroyée sur présentation d'une facture acquittée auprès du Smictom des Flandres. La somme de 3000 euros sera mise au budget (limité à 150 dossiers par an). Tous les renseignements ainsi que le dossier de demande sont à disposition en mairie.

Examens du compte de gestion et du compte administratif 2022

Section de fonctionnement :

- dépenses : 901 096,63 € - recettes : 1 063 696,85 €

Section d'investissement :

- dépenses : 277 096,90 € - recettes : 383 269,47 €

Avec un report en dépenses d'investissement de 109 745,44 € et de 7 174,45 € en recettes de fonctionnement, des restes à réaliser en dépenses d'investissement de 127 248,01 € et de 15 688,45 € en recettes d'investissement, le résultat de fin d'exercice fait apparaître les chiffres suivants :

Total cumulé : 1 415 186,98 € en dépenses

1 469 829,22 € en recettes

Après présentation, les membres du conseil municipal adoptent le compte de gestion, établi par le Trésor Public, à l'unanimité. Le compte administratif, conforme au compte de gestion est adopté par 17 voix pour et une abstention. Les membres du conseil municipal félicitent Madame le Maire pour la bonne gestion du budget communal.

Vote des taux communaux 2023 :

Madame le Maire propose de ne pas modifier les taux communaux. A l'unanimité, le conseil municipal adopte la reconduction de ces taux à l'identique.

Par ailleurs, à compter de 2023, la taxe d'habitation est renommée « taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS) et son taux doit être voté annuellement. Le conseil municipal, à l'unanimité décide de conserver le taux de taxe d'habitation qui était en vigueur les années précédentes : 9, 12.

Vote des subventions 2021 :

Mme le Maire propose de reconduire cette année encore toutes les subventions à l'identique. Elles seront versées sur présentation du bilan de l'année écoulée. L'intégralité des subventions est consultable en mairie.

Examen et vote du budget primitif 2022 :

Le budget de 1 743 094,90 euros, équilibré, est voté à 17 voix pour et une voix contre.

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 332 702,92 € Recettes : 1 332 702,92 €

Section d'investissement :

Dépenses : 487 620,88 € (dont un reste à réaliser de 127 248,01 € et un solde d'exécution de 3 572,87 €)

Recettes : 487 620,88 € (dont un reste à réaliser de 15 688,45 €)

Dans cette section d'investissement, le budget comprend : l'accessibilité PMR de la salle des fêtes, l'isolation de classes, changement de fenêtres, le remplacement de chauffage à la salle des fêtes et la salle du restaurant scolaire ainsi que l'achat d'un véhicule utilitaire pour les employés communaux et l'aménagement de deux ilots sécuritaires pour le carrefour de la rue d'Aire rue de Verdun.